

Arnaud GARCIA
Soizic GRIVOLAS-BOUDOUARD
Anne FAYET
NOTAIRES ASSOCIES

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN
OFFICE NOTARIAL

Etudes fermées le Samedi

SIEGE SOCIAL
32, QUAI DE LORRAINE
11590 SALLELES D'AUDE
Tél : 04 68 46 92 10
Télécopieur : 04 68 46 89 70

Dossier suivi par
Delphine DURAND
delphinedurand.11060@notaires.fr

SAS HECTARE / MARMONT Clément - DELL'OVA Justine
1026319 /AG /DD /

BUREAUX ANNEXES PERMANENTS

11200 CANET D'AUDE
Tél : 04 68 43 81 47
Télécopieur : 04 68 43 87 26

11120 BIZE-MINERVOIS
Tél : 04 68 46 10 10
Télécopieur : 04 68 46 10 78

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Arnaud GARCIA Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Arnaud GARCIA, Soizic GRIVOLAS-BOUDOUARD, Anne FAYET, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial sis à SALLELES D'AUDE », le 5 juillet 2023 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35100000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), Clos des Chanterelles 251 rue du Romarin, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Clément Yannick TERENCE **MARMONT**, chauffeur routier, demeurant à NARBONNE (11100) 40 rue D'Aoste Rés. les fleurs d'Automne F 305.
Né à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400), le 11 juillet 1991.
Célibataire.

Mademoiselle Justine Marie **DELL'OVA**, ATSEM, demeurant à LA PALME (11480) 147 les cabanes de La Palme.
Née à NARBONNE (11100), le 8 septembre 1998.
Célibataire.

Quotités acquises :

Monsieur Clément MARMONT acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de moitié.

Mademoiselle Justine DELL'OVA acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de moitié.

IDENTIFICATION DES BIENS

Désignation

A SALLELES-D'AUDE (AUDE) 11590 Avenue du Stade,
Un terrain à bâtir viabilisé,
Portant le numéro cinq (5) du lotissement dénommé « Au temps des Goquelicots ».

32, Quai de Lorraine – 11590 SALLELES d'AUDE
téléphone : 04.68.46.92.10 – télécopie : 04.68.46.89.70
E-mail : arnaudgarcia@notaires.fr

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AP	511	Avenue du Stade	00 ha 03 a 60 ca

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Maire de SALLELES D'AUDE en date du 21 juillet 2021, portant le numéro PA 011 369 21 0 0001, suivi d'un premier permis d'aménager modificatif délivré par Monsieur le Maire de SALLELES D'AUDE sous le N° PA 011 369 21 0 0001 M01 en date du 15 Mars 2022 et d'un second permis d'aménager modificatif délivré par Monsieur le Maire de SALLELES D'AUDE sous le N° PA 011 369 21 0 0001 M02 en date du 9 Août 2022.

L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté susvisé, a été déposé au rang des minutes de Maître Arnaud GARCIA notaire à SALLELES D'AUDE, le 28 octobre 2022, et est en cours de publication au service de la publicité foncière de CARCASSONNE.

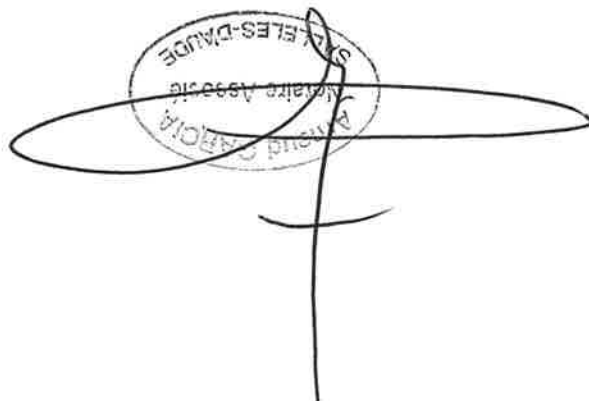
L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **LOT** sus-désigné à compter du jour de la signature de l'acte.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de toute location ou occupation et de tous encombrements quelconques.

Le terrain objet des présentes étant situé dans le périmètre du lotissement dénommé **AU TEMPS DES COQUELICOTS**, l'**ACQUEREUR** reconnaît qu'il devra supporter toutes les nuisances relatives aux travaux d'aménagement du lotissement et aux travaux de construction sur les lots du lotissement, le tout sans pouvoir exercer aucun recours.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A SALLELES D'AUDE (Aude)
LE 5 JUILLET 2023



Arnaud GARCIA
Soizic GRIVOLAS-BOUDOUARD
Anne FAYET
NOTAIRES ASSOCIES

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN
OFFICE NOTARIAL

Etudes fermées le Samedi

Dossier suivi par
Delphine DURAND
delphinedurand.11060@notaires.fr

SIEGE SOCIAL
32, QUAI DE LORRAINE
11590 SALLELES D'AUDE
Tél : 04 68 46 92 10
Télécopieur : 04 68 46 89 70

SAS HECTARE / MARMONT Clément - DELL'OVA Justine
1026319 /AG /DD /

BUREAUX ANNEXES PERMANENTS

11200 CANET D'AUDE
Tél : 04 68 43 81 47
Télécopieur : 04 68 43 87 26

11120 BIZE-MINERVOIS
Tél : 04 68 46 10 10
Télécopieur : 04 68 46 10 78

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Arnaud GARCIA Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Arnaud GARCIA, Soizic GRIVOLAS-BOUDOUARD, Anne FAYET, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial sis à SALLELES D'AUDE », le 5 juillet 2023 il a été constaté la VENTE,

Par :

La Société dénommée **SAS HECTARE**, Société par actions simplifiée au capital de 35100000 €, dont le siège est à CLAPIERS (34830), Clos des Chanterelles 251 rue du Romarin, identifiée au SIREN sous le numéro 351338660 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER.

Au profit de :

Monsieur Clément Yannick Térance **MARMONT**, chauffeur routier, demeurant à NARBONNE (11100) 40 rue D'Aoste Rés. les fleurs d'Automne F 305.
Né à VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (69400), le 11 juillet 1991.
Célibataire.

Mademoiselle Justine Marie **DELL'OVA**, ATSEM, demeurant à LA PALME (11480) 147 les cabanes de La Palme.
Née à NARBONNE (11100), le 8 septembre 1998.
Célibataire.

Quotités acquises :

Monsieur Clément MARMONT acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de moitié.

Mademoiselle Justine DELL'OVA acquiert la pleine propriété indivise du **BIEN** objet de la vente à concurrence de moitié.

IDENTIFICATION DES BIENS

Désignation

A SALLELES-D'AUDE (AUDE) 11590 Avenue du Stade,
Un terrain à bâtir viabilisé,
Portant le numéro cinq (5) du lotissement dénommé « Au temps des Coquelicots ».

Figurant ainsi au cadastre :

32, Quai de Lorraine – 11590 SALLELES d'AUDE
téléphone : 04.68.46.92.10 – télécopie : 04.68.46.89.70
E-mail : arnaudgarcia@notaires.fr

Section	N°	Lieudit	Surface
AP	511	Avenue du Stade	00 ha 03 a 60 ca

Le lotissement a été autorisé par un arrêté délivré par Monsieur le Maire de SALLELES D'AUDE en date du 21 juillet 2021, portant le numéro PA 011 369 21 0 0001, suivi d'un premier permis d'aménager modificatif délivré par Monsieur le Maire de SALLELES D'AUDE sous le N° PA 011 369 21 0 0001 M01 en date du 15 Mars 2022 et d'un second permis d'aménager modificatif délivré par Monsieur le Maire de SALLELES D'AUDE sous le N° PA 011 369 21 0 0001 M02 en date du 9 Août 2022.

L'ensemble des pièces constitutives du lotissement, dont l'arrêté susvisé, a été déposé au rang des minutes de Maître Arnaud GARCIA notaire à SALLELES D'AUDE, le 28 octobre 2022, et est en cours de publication au service de la publicité foncière de CARCASSONNE.

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **LOT** sus-désigné à compter du jour de la signature de l'acte.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les **PARTIES** déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de toute location ou occupation et de tous encombrements quelconques.

Le terrain objet des présentes étant situé dans le périmètre du lotissement dénommé **AU TEMPS DES COQUELICOTS**, l'**ACQUEREUR** reconnaît qu'il devra supporter toutes les nuisances relatives aux travaux d'aménagement du lotissement et aux travaux de construction sur les lots du lotissement, le tout sans pouvoir exercer aucun recours.

PRIX

La vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal de **SOIXANTE-DOUZE MILLE NEUF CENTS EUROS (72.900,00 EUR)**.

Ce prix s'entend taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise.

L'acquisition par le **VENDEUR** n'a pas ouvert de droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée, mais, ce dernier entrant dans le champ d'application de l'article 256 A du Code général des impôts et compte tenu des dispositions de l'article 268 du même Code, la cession est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge. Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le **VENDEUR** s'élève à NEUF MILLE SIX CENT NEUF EUROS (9.609,00 EUR).

Le **VENDEUR** est informé que :

- d'une part, la jurisprudence administrative détermine la marge par la différence entre, d'un côté, toutes les sommes et charges dues auprès du cédant par le cessionnaire diminuées de la TVA afférente à la marge elle-même et, d'un autre côté, le prix d'achat supporté par l'assujetti revendeur,
- d'autre part, l'administration fiscale ainsi que le Conseil d'État considèrent que seules les mutations d'immeubles acquis et revendus en conservant une identité de qualification juridique peuvent être soumises à la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge, enfin, la Cour de Justice de l'Union Européenne indique que la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge peut s'appliquer aux ventes de terrains à bâtir ayant fait précédemment l'objet d'une division en lots.

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge s'élève à **SOIXANTE-TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS (63.291,00 EUR)**.

L'ACQUEREUR :

- déclare que l'évaluation provisoire de la TVA sur la marge afférente à la cession a été mentionnée dans l'acte à sa demande